



Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives Recommandation	2019/0817(NLE)	Procédure terminée
Banque centrale européenne: nomination d'un membre du directoire		
Sujet 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	 TINAGLI Irene	16/10/2019
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire TIMMERMANS Frans	

Evénements clés			
08/10/2019	Publication de la proposition législative	12451/2019	Résumé
24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/12/2019	Vote en commission		
09/12/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0049/2019	Résumé
16/12/2019	Débat en plénière		
17/12/2019	Résultat du vote au parlement		
17/12/2019	Décision du Parlement	T9-0093/2019	
19/12/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/12/2019	Fin de la procédure au Parlement		
20/12/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/0817(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Recommandation
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 283-p2

Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/01694

Portail de documentation

Document de base législatif	12451/2019	09/10/2019	CSL	Résumé
Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2019/0035 JO C 373 05.11.2019, p. 0002	23/10/2019	ECB	
Projet de rapport de la commission	PE644.764	02/12/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0049/2019	09/12/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T9-0093/2019	17/12/2019	EP	

Acte final

[Décision 2019/2190](#)
[JO L 330 20.12.2019, p. 0052](#)

Banque centrale européenne: nomination d'un membre du directoire

Par lettre du 17.10.2019, le Secrétariat général du Conseil a informé le Parlement européen du fait que la recommandation du Conseil en vue de la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne ferait l'objet d'une procédure interinstitutionnelle (consultation du Parlement) conformément à l'Article 283, paragraphe 2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Banque centrale européenne: nomination d'un membre du directoire

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'Irene TINAGLI (S&D, IT) sur la recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

La commission compétente a émis un avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Fabio Panetta membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Fabio Panetta est actuellement gouverneur adjoint de la Banque d'Italie.

La commission économique et monétaire du Parlement européen a évalué les pouvoirs du candidat, notamment au regard des exigences énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à la lumière de la nécessité d'une indépendance totale de la BCE conformément à l'article 130 dudit traité.

Le Parlement a exprimé à plusieurs reprises sa désapprobation à l'égard de l'absence d'équilibre entre les sexes dans la procédure de nomination des membres du directoire de la Banque centrale européenne et a demandé une amélioration des procédures à cet égard.

Malgré la nomination de Christine Lagarde comme première femme à la présidence de la Banque centrale européenne, les femmes continuent d'être sous-représentées au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Les députés ont appelé toutes les institutions et organes de l'UE et les institutions et organes nationaux à mettre en œuvre des mesures concrètes pour assurer l'équilibre entre les sexes.